



**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA SELECTION D'UNE SOCIETE SPECIALISEE DANS LA
FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE SECURITE ET DE GARDIENNAGE AU PROFIT DE LA
SIAB**

DAO-01/SIAB/DG/RA/26

Date de lancement	15 Juillet 2026
Date limite des questions	05 Aout 2026 à 23h 59 mn (heure de Cotonou)
Délai de soumission	31 Aout 2026 à 23h 59 mn (heure de Cotonou)
Adresse de réception des questions et des offres	horeb.sagbo@siab-benin.com

Autorité contractante : **Société Industrielle des Acier du Bénin (SIAB)**

Adresse : **Djèffa, PK 16 Route de Porto-Novo**

Téléphone : **+229 01 94 46 70 70/71 71**

I. CONTEXTE ET ENJEUX DE LA MISSION

La SIAB, en tant qu'entreprise industrielle opérant sur plusieurs sites comprenant notamment des usines, des entrepôts et des zones à accès restreint, évolue dans un environnement où les enjeux de sécurité sont particulièrement élevés. La nature de ses activités, combinée à la diversité et à la sensibilité de ses installations, impose la mise en place d'un dispositif de surveillance permanent et rigoureux. En effet, ces infrastructures doivent être protégées contre les intrusions, les actes de malveillance et les risques de vol, tout en garantissant la sécurité du personnel ainsi que l'intégrité des équipements et des marchandises. Le contrôle des accès, qu'il s'agisse des entrées et sorties des personnes ou des véhicules, constitue également un point critique dans la gestion globale de la sécurité, au même titre que la réduction des risques opérationnels pouvant impacter la continuité de la production.

Dans ce contexte, la SIAB poursuit plusieurs objectifs stratégiques à travers la mise en place d'un service de gardiennage adapté. Il s'agit avant tout de déployer un dispositif de sécurité à la fois fiable, structuré et optimisé, capable de répondre efficacement aux contraintes du milieu industriel. Ce dispositif doit assurer une surveillance continue, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, afin de couvrir l'ensemble des plages horaires, y compris les périodes sensibles telles que la nuit, les week-ends et les jours fériés. Par ailleurs, la traçabilité des incidents constitue un axe essentiel, impliquant la mise en place de procédures de reporting claires et systématiques permettant un suivi rigoureux des événements et une prise de décision rapide en cas d'anomalie.

Enfin, dans une logique d'efficience économique, la SIAB souhaite optimiser les coûts liés à la sécurité sans pour autant compromettre la qualité des prestations, en privilégiant des solutions intelligentes, proportionnées et adaptées aux risques réels.

Ces objectifs s'inscrivent dans des enjeux majeurs pour l'entreprise. La sécurité industrielle représente un impératif critique, dans la mesure où toute défaillance peut entraîner des conséquences significatives tant sur le plan humain que matériel et financier. La continuité des opérations constitue également un enjeu central : toute interruption liée à un incident de sécurité peut impacter la production, les délais de livraison et, in fine, la performance globale de l'entreprise.

À cela s'ajoute la nécessité de maîtriser les budgets dans un contexte où les coûts doivent être rationalisés, ce qui implique une approche optimisée du dimensionnement des moyens humains et organisationnels. Enfin, la conformité réglementaire demeure incontournable, la SIAB étant tenue de respecter les normes en vigueur en matière de sécurité des sites industriels et de protection des personnes.

Ainsi, cet appel d'offre pour la sélection d'un prestataire de service de gardiennage s'inscrit dans une démarche globale visant à concilier exigence de sécurité, performance opérationnelle et optimisation des coûts.

II. CAHIER DES CHARGES

1. Le prestataire retenu dans le cadre du présent marché aura pour mission d'assurer un dispositif complet de gardiennage et de sécurité adapté aux exigences d'un environnement industriel. À ce titre, il devra garantir une surveillance permanente et efficace des différents points d'accès, qu'il s'agisse des entrées piétonnes ou des accès véhicules, en veillant à filtrer, contrôler et tracer l'ensemble des flux entrants et sortants. Cette mission implique une vigilance constante afin de prévenir toute intrusion ou situation à risque, tout en assurant la fluidité des opérations quotidiennes.
2. Au-delà du contrôle des accès, le prestataire devra organiser et exécuter des rondes de sécurité régulières, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des installations. Ces rondes constituent un élément essentiel du dispositif, permettant de détecter rapidement toute anomalie, tentative d'intrusion ou défaillance technique pouvant affecter la sécurité des sites. En cas d'incident, les agents devront être en mesure d'intervenir de manière appropriée, selon des procédures clairement définies, et d'en assurer une remontée d'information fiable et structurée. La gestion des incidents devra ainsi s'accompagner d'un reporting rigoureux.
3. Le prestataire sera également tenu d'assurer une coordination étroite avec les équipes internes de la SIAB. Cette collaboration est indispensable pour garantir la cohérence globale du dispositif de sécurité, faciliter la circulation de l'information et permettre une prise de décision rapide en cas de situation exceptionnelle. L'organisation proposée devra démontrer une capacité à s'intégrer efficacement dans l'environnement de l'entreprise, en tenant compte de ses contraintes opérationnelles et de ses priorités.



4. Dans une logique d'optimisation des coûts et d'efficience opérationnelle, une attention particulière sera portée à la structuration du dispositif humain. Il est attendu des soumissionnaires qu'ils proposent une organisation rationnelle, évitant les redondances et privilégiant une allocation pertinente des ressources. Cela suppose notamment une réflexion sur la mutualisation des postes lorsque cela est possible, ainsi qu'une priorisation des zones nécessitant un niveau de surveillance renforcé. L'objectif est de garantir un haut niveau de sécurité tout en maîtrisant les coûts, en s'appuyant sur des méthodes de surveillance adaptées, dynamiques et proportionnées aux risques identifiés.
5. Par ailleurs, le soumissionnaire s'engage à assurer la prise en charge complète des obligations sociales de son personnel affecté à la prestation. À ce titre, il devra notamment garantir le paiement régulier des cotisations sociales, assurer une rémunération au moins équivalente au SMIG en vigueur, et souscrire pour chaque agent une assurance maladie valide.
6. Le prestataire devra transmettre à la SIAB, de manière périodique, un rapport détaillé attestant du respect de ces obligations, accompagné de toutes les pièces justificatives requises (preuves de paiement des cotisations sociales, bulletins de salaire, attestations d'assurance, etc.).
7. Le périmètre du marché couvre exclusivement les prestations de gardiennage humain, incluant la mise à disposition des agents, leur encadrement et l'ensemble des activités de suivi et de reporting associées. En revanche, les équipements techniques lourds relevant de la vidéosurveillance ou des systèmes électroniques de sécurité, ainsi que leur maintenance, ne font pas partie du présent marché et restent à la charge de l'entreprise.



8. Dans le cadre de l'exécution des prestations, le prestataire devra fournir un ensemble de livrables permettant d'assurer la transparence et le pilotage du dispositif. Il devra notamment produire un planning mensuel détaillant l'affectation des agents, des rapports journaliers retraçant les activités réalisées, ainsi que des rapports d'incidents en cas d'événements particuliers. Un rapport mensuel consolidé devra également être transmis afin de fournir une vision globale des actions menées, des incidents enregistrés et des éventuelles recommandations d'amélioration.
9. Enfin, le marché sera conclu pour une durée initiale de douze mois, avec la possibilité de renouvellement une fois, sous réserve de la satisfaction des exigences contractuelles et de la qualité des prestations fournies. Cette durée permettra d'évaluer la performance du prestataire dans la durée et d'inscrire la relation dans une logique d'amélioration continue, au service de la sécurité et de la performance globale de la SIAB.

III. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1- Critères d'éligibilité

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les sociétés nationales exerçant au Bénin.

Le soumissionnaire devra être une société légalement constituée, disposant d'une expérience significative d'au moins dix ans dans le domaine du gardiennage. Il devra également justifier de références solides, notamment en milieu industriel, démontrant sa capacité à intervenir dans des environnements exigeants. Enfin, l'entreprise devra disposer d'un personnel qualifié, formé et apte à assurer des prestations de sécurité conformes aux standards attendus.



2- Documents requis

- **L'agence doit présenter un agrément officiel** délivré par l'autorité compétente. Cet agrément doit être en vigueur au moment du dépôt de candidature et couvrir l'ensemble des activités de sécurité privée proposées. L'agence est tenue de fournir une copie certifiée conforme de son agrément, accompagnée d'une attestation de validité émise par l'autorité concernée.
- **Registre de commerce (RCCM)** attestant l'identité et l'activité déclarée du soumissionnaire.
- **Assurance Responsabilité Civile professionnelle** avec un plafonds minimum XOF 200 000 000 de couverture (couvrant dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs pouvant survenir dans le cadre de ses prestations)
- **Attestation fiscale en cours de validité** garantissant la conformité de la situation fiscale du candidat.
- **Attestation CNSS** à jour justifiant que le personnel du soumissionnaire est déclaré et bénéficie d'une couverture sociale.
- **Références clients** : Liste de missions/preuves ou contrats déjà réalisés, permettant d'évaluer l'expérience et la crédibilité de l'entreprise, notamment dans des contextes similaires.
- **Moyens matériels** : Ensemble des équipements et ressources dont dispose l'entreprise pour exécuter la prestation (tenues, moyens de communication, véhicules, etc.), garantissant sa capacité opérationnelle.



IV. MODALITÉS DE SOUMISSION

Les offres devront être rédigées en langue française et présentées de manière claire et structurée. Chaque soumission devra obligatoirement comporter deux volets distincts, à savoir une offre technique détaillant l'organisation et la méthodologie proposées, ainsi qu'une offre financière précisant les coûts des prestations.

Les dossiers de soumission devront être transmis sous format physique, dans une enveloppe fermée portant clairement la mention de l'appel d'offres pour sélection de société de gardiennage, afin de garantir la confidentialité et l'intégrité des propositions.

Les soumissionnaires sont tenus de respecter strictement la date et l'heure limites de dépôt des offres, telles qu'indiquées dans le présent dossier. Toute offre reçue après ce délai ne sera pas prise en compte.

V. CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation détaillée des Offres se fera à huit clos par la commission d'évaluation.

Les délibérations et décisions internes restent confidentielles jusqu'à la notification du résultat.

1- Recap des notes

COMPOSANTE	POIDS
Technique	60%
Financière	40%
Total	100%



2- Conformités administratives éliminatoire

CRITERES	EXIGENCE MINIMALE	MODE DE VERIFICATION	STATUT
RCCM valide	Document conforme et activité cohérente avec le gardiennage	Vérification documentaire	Éliminatoire
Attestation fiscale	Valide à la date de soumission	Vérification administrative	Éliminatoire
Attestation CNSS	À jour des cotisations	Vérification administrative	Éliminatoire
Agrément officiel d'exercice	Agrément à jour au moment du dépôt	Vérification administrative	Éliminatoire

3- Évaluations Techniques Éliminatoire

CRITERE	SOUS-CRITERES	NOTATION	EXIGENCE MINI
Expérience et références (20 pts)	Expérience ≥ 10 ans (10 pts) + références industrielles pertinentes (10 pts)	/20	Minimum 12/20
Organisation du dispositif (5 pts)	Pertinence des effectifs, absence de surdimensionnement, couverture des zones critiques	/5	Minimum 3/5
Qualification du personnel (10 pts)	Formation, encadrement, supervision	/10	Minimum 6/10
Moyens matériels (10 pts)	Cohérence, suffisance, adaptabilité	/10	Minimum 5/10
Assurance Responsabilité Civile Professionnelle (15 pts)	Couverture tout risques en cas de responsabilités civiles avec des plafonds d'indemnisation élevés (au moins 200 000 000 F CFA)	/15	Minimum 10/15

4- Évaluation Financière

CRITERES	METHODE DE SELECTION	POINT
Prix global	Formule : (Offre la moins chère / Offre analysée) x 30	/30
Cohérence économique	Analyse du réalisme des coûts (pas de surcoût injustifié)	/10

VI. CONDITIONS DE PAIEMENT, PÉNALITÉS, CONFIDENTIALITÉ ET RÉSILIATION

Conditions

Le règlement des prestations sera effectué sur une base mensuelle, après validation des prestations réalisées par la SIAB. Le délai de paiement applicable est fixé à trente (30) jours à compter de la réception de la facture conforme et des pièces justificatives requises.

Pénalités

En cas de retard dans l'exécution des obligations contractuelles, des pénalités pourront être appliquées au prestataire à hauteur de 1 % du montant concerné par jour de retard, sauf cas de force majeure dûment justifié et accepté par la SIAB.

Toute absence non justifiée d'un agent affecté à la prestation entraînera l'application d'une pénalité forfaitaire, dont le montant sera défini dans les conditions contractuelles.

Confidentialité

Le prestataire s'engage à préserver la stricte confidentialité de toutes les informations, données, documents, procédures et éléments sensibles dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exécution de ses prestations pour le compte de la SIAB. Il s'interdit toute divulgation ou utilisation non autorisée de ces informations pendant toute la durée du contrat et après son expiration.

Résiliation

La SIAB se réserve le droit de résilier le contrat en cas de manquement grave ou répété du prestataire à ses obligations contractuelles, notamment dans les situations suivantes :

- ✓ Non-respect des engagements contractuels ;
- ✓ Faute grave dans l'exécution des prestations ;
- ✓ Insuffisance persistante de performance ou de qualité de service malgré les demandes de correction formulées par la SIAB.

La résiliation pourra intervenir conformément aux dispositions prévues dans le contrat, après notification écrite au prestataire.

VII. INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES

Les soumissionnaires sont invités à prendre connaissance des dispositions suivantes, applicables dans le cadre du présent appel d'offres :

1. L'ouverture des plis

L'ouverture des offres ne sera pas publique.

Elle sera effectuée en comité, conformément à la procédure interne de la SIAB, sans la présence des représentants des soumissionnaires.

2. Conformité des offres

Seules les offres complètes, conformes aux exigences administratives, techniques et financières du dossier d'appel d'offres seront prises en considération. Toute offre incomplète ou non conforme pourra être rejetée sans évaluation.



3. Préparation et présentation des offres

Les offres doivent être rédigées en langue française et présentées conformément aux instructions du présent dossier. Elles doivent être dûment signées par une personne habilitée et accompagnées de l'ensemble des pièces requises.

4. Validité des offres

Les offres doivent rester valables pendant une durée de [à préciser, ex : 90 jours] à compter de la date limite de soumission.

5. Évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera conformément aux critères et à la grille de notation définis dans le présent dossier. Seules les offres techniquement conformes seront soumises à l'évaluation financière.

6. Méthode de sélection

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note globale, résultant de la combinaison des notes technique et financière, selon les modalités précisées dans le DAO.

7. Clarifications

La SIAB se réserve le droit de demander aux soumissionnaires toute clarification jugée nécessaire à l'analyse des offres, sans que cela ne modifie les éléments essentiels de l'offre.

8. Rejet des offres

La SIAB se réserve le droit de rejeter toute offre ne respectant pas les exigences du dossier, présentant des incohérences majeures, ou jugée anormalement basse sans justification valable.

9. Intégrité

Les soumissionnaires s'engagent à respecter les principes d'intégrité, de transparence. **Toute tentative de corruption ou d'influence induite entraînera le rejet immédiat de l'offre.**

10. Droit de la SIAB

La SIAB se réserve le droit d'annuler la procédure d'appel d'offres, en tout ou en partie, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par les soumissionnaires.

11. Notification des résultats

Seul le soumissionnaire retenu sera notifié officiellement. La SIAB n'est pas tenue de communiquer les motifs détaillés de rejet aux autres soumissionnaires, sauf disposition contraire.

12. Obligations sociales et réglementaires

Le soumissionnaire retenu devra se conformer à l'ensemble des obligations légales et sociales en vigueur, notamment en matière de rémunération, de sécurité sociale et d'assurance de son personnel.

13. Acceptation des conditions

La soumission d'une offre vaut acceptation pleine et entière des dispositions du présent dossier d'appel d'offres.

14. Compensation en cas de non attribution

La SIAB ne fournira aucune compensation aux soumissionnaires pour l'élaboration de leur offre dans le cadre du présent marché.



Le Directeur Général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Herman Lambert SANDON', is written over the printed name.

L. Herman Lambert SANDON

Pièces jointes :

- **Annexe N°1** : Formulaire de présentation du soumissionnaire
- **Annexe N°2** : Modèle de fiche de présentation des conditions de service
- **Annexe N°3** : Modèle de liste des missions similaires
- **Annexe N°4** : Modèle de lettre de soumission
- **Annexe N°5** : Cadre de BPU
- **Annexe N°6** : Cadre de facture proforma

Annexe N°1 : Formulaire de présentation du soumissionnaire

Informations générales	Dénomination complète de l'entreprises	
	Sigle (si applicable)	
	Date de création	
	Adresse complète (situation géographique)	
	Numéro de téléphone	
	Adresse électronique	
	Site Web (si disponible)	
Situation financière	Chiffre d'affaires 2023	
	Chiffre d'affaires 2024	
	Chiffre d'affaires 2025	
	Régularité fiscale (OUI / NON)	
	Régularité CNSS (OUI / NON)	
Informations sur le représentant légal	Nom et prénom	
	Titre	
	Référence pièce d'identité	
	Numéro de téléphone	
	Adresse électronique	
Activités de l'entreprise	Domaines d'activités	
	Principaux clients	

Fait à _____ le __ / __ /2026

Nom, Prénom, signature et cachet

Annexe N°2 : Modèle de fiche de présentation des conditions de service

N°	Rubriques	Exigences de FHI360 Bénin	Proposition du soumissionnaire
1	Détails des services	La gestion de l'accès aux sites des personnes autorisées : personnel permanent et temporaire, visiteurs, etc.	
		Le contrôle et la prévention des entrées et sorties du personnel	
		La gestion des entrées et sorties de véhicule	
		La vérification des listes d'outils et des permis d'enlèvement pour sécuriser des actifs, des matériels et équipements, donc tout le mouvement du matériel au niveau du bureau	
		La surveillance 24h/24 des zones et des abords immédiats des Bureaux et signalement des incident au personnel désigné de FH360	
		Les patrouilles de prévention de crimes selon la procédure	
		La documentation de tous les contrôles de services de sécurité et la tenue de registre des évènements	
		Le port d'uniformes intégrales identifiables et des accessoires pour tous les agents en service	
		La mise à disposition de numéros d'urgence opérationnelles 24 heures sur 24 ou de tout autre dispositif d'alerte	
		La réalisation de rondes de jour et de nuit régulières par les Superviseurs	

2	Déploiement et gestion des agents	Nombre d'agents - Deux (2) de jour - Deux (2) de nuit NB : Prévoir des remplaçants en cas de repos ou d'indisponibilité	
		Age des agents : De 18 à 50 ans	
		Niveau d'étude : Minimum BEPC	
		Rémunération des agents : Au moins le salaire minimum légal	
		Autres conditions (suivant la législation nationale) - Droit de congé - Durée maximale de travail par semaine ; - Droit aux heures supplémentaires ; - Droits aux prises en charges des soins médicaux, y compris les membres de famille ; - Inscription des agents aux services de la caisse nationale sociale (CNSS) ;	
		Equipements de travail des agents : - Chaussures de sécurité ; - Maccaron ; - Ceinturon ; - Torche ; - Imperméable ; - Matraque ; - Gaz lacrymogène ; - Menottes.	

NB :

- ***Veillez mentionner « OUI » si vous acceptez les conditions exigées par la SIAB. En cas de divergence, veuillez mentionner les propositions alternatives.***
- ***Au cas où vous serez retenu pour l'exécution de la mission, la SIAB prendra les dispositions nécessaires pour vérifier le respect des conditions exigées. Vous serez ainsi amenés à partager avec la SIAB, les preuves notamment en lien avec le profil des agents déployés, la rémunération, les assurances, etc.***

Fait à _____ le __/__/2026

Nom, Prénom, signature et cachet

Annexe N°3 : Modèle de liste des missions similaires

N°	Intitulé du marché	Client	Montant (F CFA)	Année
1				
2				
3				
4				
5				
6				
.				
.				
.				
.				
.				
.				
.				
.				

Fait à _____ le __/__/2026

Nom, Prénom, signature et cachet

Annexe N°4 : Modèle de lettre de soumission

Date :

AAO N° :

A l'attention du Directeur Général de la SIAB

Monsieur le Directeur Général,

Nous soussignés, **[Nom, prénoms et fonction du représentant légal de l'entreprise]**, agissant au nom et pour le compte de **[Nom de votre entreprise]**, avons l'honneur de vous soumettre notre présente offre (financière) dans le cadre du présent appel d'offres.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents constitutifs du dossier d'appel d'offres :

Nous nous engageons à fournir les services, conformément aux conditions exigées.

1. **Nous soumettons** notre offre financière pour un montant total de **[Montant en lettre et en chiffres] [FCFA]** hors taxes (HT).
2. **Nous nous engageons** à maintenir la présente offre valable pour une durée de **quatre-vingt-dix (90)** jours à compter de la date limite de dépôt des offres.
3. **Nous certifions** sur l'honneur l'exactitude, la sincérité et la conformité de l'ensemble des renseignements, attestations (notamment l'attestation de matériel neuf et d'origine) et documents techniques fournis dans notre dossier.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à _____ le __/__/2026

Nom, Prénom, signature et cachet

Annexe N°5 : Cadre de BPU

Désignation	Unité	Prix Unitaire HT (en chiffres)	Prix Unitaire HT (en toutes lettres)
Mise à disposition d'agent de sécurité	Agent / Mois		

Fait à _____ le __/__/2026

Nom, Prénom, signature et cachet

Annexe N°8 : Cadre de facture proforma

Désignation	Unité	Nombre d'agents	Nombre de mois	Prix Unitaire	Montant
Mise à disposition d'agent de sécurité	Agent / Mois	35	01		

Fait à _____ le __/__/2026

Nom, Prénom, signature et cachet